

### **Signature d'une convention entre la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt**

L'OPPBTP et le Fonds national de prévention de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), régime géré par la Caisse des Dépôts, accompagnent les maîtres d'ouvrage dans le développement et l'évolution de leurs politiques et démarches de prévention des risques.

Pour la première fois, ces deux acteurs s'engagent dans un partenariat opérationnel. Celui-ci vise prioritairement à promouvoir la prévention des risques professionnels et permettre aux employeurs publics d'acquérir des outils et connaissances en santé et sécurité au travail afin de faire durablement changer leurs pratiques.

Cette démarche conjointe débutera par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des employeurs territoriaux et hospitaliers afin d'identifier les opérations de construction, de rénovation ou de réhabilitation pouvant faire l'objet des études « Prévention et performance ».

#### **La prévention des risques, un enjeu majeur pour la maîtrise d'ouvrage publique**

La question de la santé-sécurité et de l'amélioration des conditions de travail est au cœur des enjeux de la politique de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics de santé. Ces derniers, en tant que maîtres d'ouvrage, sont des acteurs essentiels de la chaîne de valeur de la construction et se doivent d'être pleinement en mesure d'appréhender les principes généraux de prévention pour fournir aux entreprises et salariés du BTP, qu'ils font intervenir, les moyens nécessaires pour travailler en toute sécurité tout en préservant l'exposition de leurs propres agents durant ces opérations.

#### **Un partenariat pour susciter l'engagement en prévention de la maîtrise d'ouvrage publique**

Au vu de leurs actions complémentaires, le Fonds national de prévention de la CNRACL et l'OPPBTP nouent pour la première fois un partenariat à visée opérationnelle. Il a pour ambition de susciter l'engagement en prévention de toute la maîtrise d'ouvrage publique et de changer ainsi durablement les pratiques de ces donneurs d'ordre, également employeurs.

Pour initier et mieux cibler leurs actions, les partenaires souhaitent réaliser des études « Prévention et performance » auprès des maîtres d'ouvrage publics, afin d'évaluer les bénéfices d'une démarche de prévention structurée et durable.

Ces réalisations permettront d'encourager les employeurs publics à s'engager dans des actions de prévention concrètes, à recourir aux solutions de l'OPPBTP et à développer une véritable culture de prévention. A terme, elles permettront également d'émettre des recommandations à destination de la maîtrise d'ouvrage publique, fondée sur l'étude économique des actions déployées et rappelant les principales mesures de prévention des risques.

### Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des entités publiques territoriales et hospitalières

Afin de réaliser ces études, le Fonds national de prévention de la CNRACL et l'OPPBTP lancent un appel à manifestation d'intérêt auprès des employeurs publics territoriaux et hospitaliers maîtres d'ouvrage publics, avec une **date limite de dépôt des candidatures fixée au 9 juin**. Celui-ci vise à mobiliser les employeurs et étudier leurs pratiques en prévention des risques professionnels dans le cadre de deux types d'opérations :

- ✓ La réhabilitation, la restauration ou l'extension d'un bâtiment de type salle polyvalente impliquant une ou plusieurs TPE du BTP ;
- ✓ La construction neuve d'un équipement public de type maison de santé ou équipement de loisirs, impliquant un nombre conséquent d'intervenants et d'entreprises.

Les deux entités publiques retenues collaboreront pendant toute la durée de leur opération avec l'OPPBTP pour mener une étude « Prévention et Performance ». Elles bénéficieront en parallèle d'un appui financier du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Par ce partenariat ambitieux, le FNP de la CNRACL et l'OPPBTP réaffirment leur engagement pour la promotion de la santé au travail et la prévention des risques professionnels des agents et employeurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

#### À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 21,8 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 530 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnrACL.retraites.fr>).

#### À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielles et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).



#### CONTACT PRESSE CNRACL

Cyril Parodi / Responsable communication

Mobile : 06 86 22 15 24 - [cyril.parodi@caissedesdepots.fr](mailto:cyril.parodi@caissedesdepots.fr)

#### SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04

Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)

Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)

Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)

Charlotte Breuil • [c.breuil@clccom.com](mailto:c.breuil@clccom.com)

#### OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76

[solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)

Jérôme Monteil • 01 46 09 26 54

[Jerome.monteil@oppbtp.fr](mailto:Jerome.monteil@oppbtp.fr)